



Aujourd'hui, les quatre tours des anciennes murailles deviennent fenêtres sur l'avenir d'une ville nouvelle

MAIRIE VILLENEUVE DE BERG

Il y a 7 siècles...trois fleurs de Lys pour le Roi, la crosse de l'Abbé pour les moines. Une naissance pleine de promesses



AVIS

Commune de VILLENEUVE DE BERG

Le Maire de la Commune de Villeneuve de Berg informe que, conformément aux articles L.2223-17, L.2223-18 et R.2223-12 à R.2223-23 du code général des collectivités territoriales, R.361-21 à R.361-34 du code des communes relatifs aux reprises de concessions en état d'abandon, il sera procédé, dans le cimetière 1 de Villeneuve de Berg,

Le 26 OCTOBRE 2016 à 14 H 30

à la constatation de l'état d'abandon des concessions cinquantenaires/centenaires/perpétuelles situées dans ledit cimetière ci-dessous énumérées :

Nom	Emplacement	Titulaire	Date effet	Durée
CHAREYRE	1-22	CHAREYRE augustin	16/12/1949	999
MAURAND	1-67	MAURAND louis	19/10/1958	100
CRUISSARD/AMBLARD	1-162	AMBLARD Marcelle	31/05/1954	100
DUSSAULT	1-186	DUSSAULT louis	10/06/1922	999
HEYRAUD	1-188	HEYRAUD louis emile	23/06/1879	999
PERRIER	1-190	PERRIER fernand	01/08/1909	999
GIRY	1-224	GIRY casimir	25/11/1935	999
BOIRON	1-289	BOIRON sylvain	01/03/1946	999
ARNAUD	1-337	ARNAUD louis	11/06/1936	999
CHARBONNIER	1-341	CHARBONNIER andré	01/11/1960	999
CROZE	1-342	CROZE Eugène	18/04/1955	100

En conséquence, il invite le(s) héritiers(s), descendants(s), successeurs(s) des concessionnaires ou les personnes chargées de l'entretien – dont les nom, prénom et adresse de leur résidence n'ont pu être déterminés – de chacune de ces concessions- à assister audit constat ou à s'y faire représenter par un mandataire dûment autorisé.

Le 27 Septembre 2016
Christian AUDIGIER
Maire de VILLENEUVE DE BERG